DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Commune de GIGONDAS **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cing, et le mardi quatorze janvier à dix huit heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel MEFFRE. Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 8 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de membres présents : 9

Présent(es) à l'ouverture de	Anne Sophie AY, Véronique CUNTY, Claudine FARAVEL, Anne Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD,		
la séances	Michel MEFFRE, Thémis SOUCHIERE, Anik Vinay SOUCHIERE, Eric UGHETTO		
Excusé (e) Pouvoir(s):	Jérôme BOUDIER à Michel MEFFRE, Caroline CHOCHOIS à Anik VINAY SOUCHIERE, Céline DRUT à Claudine		
	FARAVEL, Lionel FUMAT à Michel MAZALOUBAUD		
Absent(es):	Mathieu BOUTIERE, Frédéric HAUT		

Monsieur Eric UGHETTO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2025_02

OUVERTURE DES CRÉDITS DANS LA LIMITE DE 25% DES CREDITS INSCRITS EN SECTION INVESTISSEMENT - BP 2024

Le cadre comptable applicable aux collectivités locales permet à l'organe délibérant, de procéder à l'ouverture des crédits, par anticipation au budget primitif, dans la limite de 25% des crédits inscrits en section d'investissement au cours de l'exercice précédent.

Afin de permettre d'engager les marchés et dépenses validés dans le cadre du budget 2024 mais dont l'engagement juridique et comptable n'a pu intervenir avant le 31 décembre 2024, mais aussi afin de réaliser des investissements 2025 avant le vote du budget, il vous est proposé d'ouvrir par anticipation au budget 2025, des crédits d'investissements à hauteur de 25% des crédits inscrits en section d'investissement au budget primitif 2024, sur les chapitres suivants :

Dépenses

CHAPITRE	BP 2024	25%
20 - Immobilisations incorporelles	90 500 €	22 625 €
21 - Immobilisations en cours	715 000 €	178 750 €

Il est également proposé aux membres du Conseil Municipal de s'engager à reprendre les crédits budgétaires ouverts dans le cadre de cette délibération lors du vote du Budget Primitif 2025.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, [084-218400497-20250114-D2025 02-DE]

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2025

Publication: 15/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication ou de sa notification.

VU les crédits inscrits en section d'investissement du budget primitif 2024;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'ouvrir par anticipation au Budget 2020, les crédits d'investissements suivants :

CHAPITRE	BP 2024	25%
20 - Immobilisations incorporelles	90 500 €	22 625 €
21 - Immobilisations en cours	715 000 €	178 750 €

S'ENGAGE

à reprendre les crédits budgétaires ouverts dans le cadre de cette délibération lors du

vote du Budget Primitif 2025.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance Eric UGHETTO Le Maire, Michel MEFFRE